



• Hyprévia Formation •

Recommandations de la CNAMTS* R482B : Engins de chantier

Formation à la conduite en sécurité avec examen CACES®

*CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurances Maladie des Travailleurs Salariés

Catégorie A	Tracteurs et engins de chantier mobiles compacts	
Catégorie B1	Engins d'extraction à déplacement séquentiel	
Catégorie C1	Engins de chargement à déplacement alternatif	
Catégorie C2	Engins de réglage à déplacement alternatif	
Catégorie C3	Engins de nivellement à déplacement alternatif	
Catégorie D	Engins de compactage	
Catégorie E	Engins de transport	
Catégorie F	Chariots de manutention tout-terrain	
Catégorie G	Conduite hors production	

Objectifs :

A l'issue du module de formation, le stagiaire sera capable de :

- Appliquer le référentiel de la recommandation R482B de la CNAMTS
- Identifier les rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Identifier les différents acteurs de la prévention des risques professionnels
- Identifier les caractéristiques et risques propres à chaque type d'engins de chantier
- Réaliser les vérifications de prise et de fin de poste, l'entretien journalier
- Appliquer les règles de conduite en sécurité et de circulation applicables aux engins de chantier

Participants :

Tout conducteur appelé à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle un(des) engin(s) de chantier
Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (*sous réserve d'avis médical)

Pré-requis :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être reconnu apte médicalement à la conduite d'engin de chantier
- Comprendre oralement le français
- Maîtriser les quatre opérations de calcul de base
- **Être muni à minima des EPI suivants : casque de chantier, chaussures de sécurité, gants de manutention, vêtement rétro-réfléchissant**
- **Se présenter avec une pièce d'identité le jour de l'examen.**

Programme :

Formation théorique :

- **Réglementation et textes**
 - Connaître les bases de la réglementation applicable aux engins de chantier
 - Connaître les rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur (droit d'alerte/droit de retrait)
 - Le dispositif CACES®
 - Connaître les rôles des différents acteurs de la prévention.
- **Classification et technologie**
 - Connaître les principaux types d'engins
 - Connaître les caractéristiques fonctionnelles et d'utilisation
 - Connaître les différents organes, leur technologie et fonction
 - Connaître les dispositifs de sécurité
- **Règles de circulation applicables à l'engin**
 - Connaître les règles de circulation applicables sur un chantier / sur la voie publique
- **Risques liés à l'utilisation de l'engin**
 - Connaître les risques liés au fonctionnement de l'engin, liés à la conduite et aux déplacements de l'engin
- **Exploitation de l'engin**
 - Connaître les opérations interdites, la conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin
- **Vérifications d'usage de l'engin**

Formation pratique :

- **Vérifications**
 - Utiliser les documents : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
 - Contrôler visuellement l'état de l'engin (pneumatique, flexibles, fissures, cassures...)
 - Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

- **Conduite, circulation et manœuvres**
 - Monter et descendre en sécurité de l'engin et connaître la règle des 3 appuis,
 - Circuler avec la maîtrise des différents sols, dans différentes conditions de pente, en virage, en marche AV, AR (circuit à définir)
 - Utiliser correctement l'avertisseur sonore
 - Regarder en arrière avant de reculer
 - Respecter les règles et panneaux de circulation
 - Adapter sa conduite aux conditions de circulation (encombres, virage...)
 - Maîtriser la souplesse et la précision des manœuvres
 - Maîtriser les changements/déchargements sur porte-engin (**en option pour certaines catégories**)
 - Stationner et arrêter l'engin en sécurité
- **Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance**
 - Stationner l'engin hors d'une zone à risques, sur terrain plat / positionner les équipements en sécurité,
 - Mettre en œuvre le frein de parking et les sécurités adaptées (leviers au point mort...), arrêter le moteur, consigner,
 - Effectuer les opérations d'entretien journalier
 - Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements,

Evaluation :

Tests CACES® : Test théorique (vrai/faux) et pratique (parcours et manœuvre à réaliser selon la R482B) réalisés par un Organisme Testeur Certifié pour la délivrance du CACES (OTC) :

- Le test CACES® est réalisé, par une personne physique qualifiée testeur et distincte du formateur, selon les exigences des fiches d'évaluation des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définies par la R.482A,
- Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir l'épreuve théorique (identique pour toutes les catégories de CACES® R.482A) et pratique pour chaque catégorie concernée.

L'obtention de ce CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite correspondante au conducteur.

Moyens d'encadrement :

Coordination de la formation : Nathalie ONNILLON, Référente Pédagogique et Handicap
Intervention : Formateur habilité / Organisme Testeur Certifié (OTC) missionné

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et cas pratiques
- Circuits et parcours variés
- Exercices adaptés à la spécificité des sites

Validation :

Cette formation est validée par le passage du Test CACES® R482B conformément à la recommandation de la CNAMTS.
 Le CACES® est valable 10 ans.

Modalités :

Durée de la formation :

Durées minimales proposées (variables en fonction du nombre de stagiaires, de leur expérience et des catégories réalisées) :

Initiale : De 4 à 5 jours dont 7H d'examen CACES® (De 28H à 35H)

Initiale avec expérience de conduite : 3 jours dont 7 heures d'examen CACES® (21 H)

Recyclage : 2 jours dont 7 heures d'examen CACES® (14H)

Délai d'accès à la formation et tarifs :

Voir nos conditions sur notre site : hypreviaformation.com